

Transparence: pas de statut des collaborateurs parlementaires pour le Sénat

PARIS, 15 juillet 2013 (AFP) - Le Sénat a rejeté lundi soir plusieurs amendements au projet de loi ordinaire sur la transparence, qui proposaient la création d'un statut pour les collaborateurs parlementaires.

Ces amendements pourtant présentés par plusieurs groupes (centristes de l'UDI-UC, communistes du CRC, radicaux de gauche du RDSE, socialistes) ont été rejetés car considérés comme des amendements "d'appel".

Ils visaient à demander aux bureaux des assemblées d'élaborer dans l'année suivant la promulgation de la loi un statut pour ces collaborateurs placés actuellement dans un total vide juridique.

Jean-Jacques Hyst (UMP) et Alain Anziani (PS) ont jugé que la loi ne pouvait donner des ordres aux bureaux des Assemblées tandis que le président PS de la commission des Lois, Jean-Pierre Sueur a jugé que ce n'était pas l'objet du texte sur la transparence de la vie publique.

Les collaborateurs parlementaires, salariés des élus ou des groupes "sont dans une situation imprécise donnant lieu à des conditions d'emploi contrastées et susceptibles de générer des contentieux de tous ordres, après plusieurs décennies d'existence de la profession", stipule l'exposé des motifs de ces amendements identiques.

Environ 1.000 collaborateurs travaillent pour des sénateurs et 2.500 pour des députés, dont plus de la moitié dans les permanences parlementaires.

szb/DS